

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 13 juin 2024

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 13 juin, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

22 mai 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Marie-Agnès FERET, François FROMET,

13 juin 2024

Suppléants :

Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHÉRITIER,
Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE

Suppléants excusés : José ABRUNHOSA, Tania ANDRÉ, Virginie VERNERET

Pouvoirs :

Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER
Thierry BENOIST a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à François FROMET
Karine MICHOT a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Yann BOURSEGUIN a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Christophe THORIN a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE

N°21.2024

En cours de séance, Pascal HUGUET a été obligé de s'absenter et a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

Objet de la délibération :

**Création de postes – Emplois
non permanents saisonniers
été 2024**

Membres titulaires excusés : Catherine LHÉRITIER, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Nelly ANTOINE, Karine MICHOT, Marie-Pierre BEAU, Philippe MERCIER, Corinne GARCIA, Yann BOURSEGUIN

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) que l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six (6) mois sur une période de douze (12) mois consécutifs, renouvellement compris.

.../...

Le Président précise qu'il est nécessaire d'anticiper lors des congés d'été une continuité de service et, notamment, une aide en matière de classement et d'archivage au sein de deux des quatre Pôles de l'Etablissement en fonction des besoins établis.

Ainsi, il souhaite créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, deux emplois non permanents, sur le grade d'adjoint administratif à temps complet et autoriser le recrutement de deux agents contractuels pour une durée maximale de 1 mois chacun, sur la période estivale, suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Dans ce cadre, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration les créations suivantes, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

➤ Filière administrative

- 2 emplois non permanents à temps complet d'adjoint administratif dans le cadre du recrutement de deux agents sur la période estivale suite à un accroissement saisonnier d'activité.

La rémunération de ces agents sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

La dépense afférente a été prévue et inscrite au budget primitif 2024 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher voté par le Conseil d'Administration par délibération n°11-2024 en date du 28 mars 2024.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **d'approuver** les créations, à compter du 1^{er} juillet 2024, de 2 emplois non permanents d'adjoint administratif à temps complet
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 13 juin 2024

Le Président,



Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 18/06/2024
Exécutoire le : 18/06/2024

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

